

**INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.
(la « Société »)****FONCTIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président du Conseil d'administration (le « Président ») est responsable (i) de la gestion et du fonctionnement du Conseil d'administration (le « Conseil ») et (ii) des relations entre le Conseil, les actionnaires et autres parties intéressées. Il doit s'assurer que le Conseil s'acquitte efficacement des tâches liées à son mandat et que les administrateurs comprennent clairement et respectent les limites entre les responsabilités du Conseil et celles de la direction de la Société.

RESPONSABILITÉS

Sans limiter la généralité de ce qui précède et sujet à la révision par le Conseil, le Président :

A. À l'égard du Conseil et de ses réunions:

1. assurera la direction des administrateurs dans l'exécution de leur mandat, tel que décrit dans la Charte du Conseil;
2. coordonnera avec le Président et Chef de la direction afin d'assurer la réception de l'information par le Conseil de façon opportune pour tenir les administrateurs au courant en tout temps de sujets pertinents à la Société;
3. en consultation avec le Secrétaire corporatif, fixera les réunions du Conseil et déterminera l'ordre du jour;
4. présidera toutes les réunions du Conseil;
5. assurera la tenue d'un nombre suffisant de réunions du Conseil afin que celui-ci s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités d'une façon efficace;
6. assurera que les administrateurs indépendants se rencontrent à la suite de chaque réunion régulière sous la direction du Président sans la présence des membres de la direction de la Société, et qu'ils aient l'occasion de se rencontrer de temps à autre afin de discuter de sujet d'intérêt, libres de toute influence des dirigeants de la Société;

7. surveillera la pertinence du matériel remis aux administrateurs par la direction et sa réception avant les réunions afin de permettre aux administrateurs un temps suffisant pour sa révision;
8. adoptera des mesures pour assurer des délibérations efficaces par le Conseil;
9. assurera que les réunions du Conseil favorisent la discussion et que suffisamment de temps soit prévu pour étudier et discuter efficacement les points à l'ordre du jour;
10. assurera que les attentes du Conseil relatives à la Société, ainsi que les attentes de la direction et des actionnaires de la Société concernant le Conseil soient clairement exprimées, comprises et respectées;
11. assurera que le Conseil ait l'occasion de nommer des consultants externes et qu'il ait toutes les ressources nécessaires (notamment l'information courante et pertinente);
12. une fois tous les candidats au poste d'administrateur identifiés, communiquera avec eux afin de connaître leur intérêt à se joindre au Conseil;
13. assurera que le Conseil reçoive une information suffisante et appropriée concernant la Société et l'exploitation de l'entreprise;
14. veillera à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation périodique de l'efficacité des administrateurs, du Conseil et de ses comités permanents, en collaboration avec le Comité de régie d'entreprise;
15. informera le Conseil de toute violation matérielle du Code de conduite par un administrateur ou un membre de la direction;
16. en consultations avec les présidents des comités, dressera l'horaire des réunions des comités et fixera l'ordre du jour;
17. lorsque des responsabilités sont déléguées à des comités ou à des administrateurs, assurera que telles responsabilités soient entièrement endossées et que les résultats de ces activités soient transmis au Conseil; and
18. assurera un suivi organisé des décisions prises par le Conseil et leur mise en œuvre.

B. À l'égard des actionnaires et des assemblées des actionnaires

1. en consultations avec le Secrétaire corporatif de la Société, dressera les réunions des actionnaires et fixera l'ordre du jour;
2. surveillera la pertinence du matériel fourni aux actionnaires par la direction et leur livraison en conformité avec les lois applicables; et
3. présidera toutes assemblées des actionnaires annuelles et extraordinaires.